



N° 7317-2016/1-ACTS/ SG

Date du :

Rapport de présentation

OBJET : sollicitant de l'Etat l'inscription de la participation des établissements publics ADEME et ONEMA dans le contrat de développement 2017-2021

PJ : un projet de vœu

L'assemblée de la province Sud sollicite, auprès de l'Etat, le respect de ses engagements pris lors du XIIe comité des signataires de l'Accord de Nouméa à savoir que le montant consacré à la prochaine génération de contrats de développement ne sera pas inférieur à celui des contrats de la génération actuelle, en veillant à ce que ses opérateurs apportent respectivement leur contribution à hauteur de 375 millions de FCFP pour l'ADEME et 230 millions de FCFP pour l'ONEMA permettant ainsi de reconduire la participation financière de l'Etat à hauteur de 8,755 milliards de FCFP, montant rigoureusement identique à celui de la génération 2011-2016.

Pour ce faire, un avenant au contrat de développement Etat province / Sud 2017-2021 sera à mettre en place dans les plus brefs délais.

Tel est l'objet du présent vœu que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.